

# ROCHES SUR MARNE

Votre commune, notre avenir

*Été 2026*



Rejoignez nous sur facebook  
Roches sur Marne



[www.rochessurmarne.net](http://www.rochessurmarne.net)

Bulletin municipal d'information  
de la commune

# Mot du Maire

**Chères Rochoises, chers Rochois,**

Il y a maintenant trois mois, vous nous avez accordé votre confiance pour conduire l'avenir de notre commune. C'est avec beaucoup d'humilité, de fierté et un profond sens des responsabilités que j'ai pris mes fonctions de maire de Roches-sur-Marne. Ces premiers mois ont été particulièrement riches. Ils nous ont permis de découvrir, d'écouter, d'observer et parfois de faire face à des situations qui ne se voient pas toujours, mais qui demandent pourtant une attention quotidienne. Être maire, c'est être présent, prendre des décisions, répondre aux attentes, mais aussi assumer les responsabilités et obligations qui accompagnent cette fonction.

Dès notre installation, notre priorité a été simple : être au plus près des habitants. Nous avons souhaité remettre le dialogue au cœur de l'action municipale. Les rencontres, les échanges dans les rues du village, les permanences, les appels téléphoniques ou encore la création du dispositif « Allô Mairie » la consultation citoyenne témoignent de cette volonté d'être accessibles, disponibles et réactifs. Nous avons fait le choix d'avancer avec méthode, sérieux et dans le respect des deniers publics.

Je souhaite également partager avec vous une conviction profonde. Dans un village, de nombreuses informations circulent. Certaines sont parfaitement exactes, d'autres sont incomplètes, parfois déformées ou sorties de leur contexte. C'est pourquoi je vous invite, lorsque vous avez un doute ou une interrogation, à ne pas hésiter à vous rapprocher directement de la mairie. Vous y trouverez toujours une écoute attentive et des réponses fondées sur des faits. Pour ma part, j'ai fait un choix simple : celui de l'action, de la transparence et du dialogue. Je préfère consacrer mon énergie à faire avancer les projets de notre commune et les actes parleront toujours mieux que les discours.

Ce premier bulletin municipal est le reflet de ces trois premiers mois d'action. Vous y découvrirez les réalisations engagées, les projets en préparation ainsi que les événements qui font vivre notre village. Nous souhaitons qu'il devienne un véritable lien entre la municipalité et les habitants, dans un esprit de transparence, de proximité et de confiance.

Enfin, je veux vous dire une chose très simplement : la porte de la mairie vous est ouverte. Vos idées, vos remarques, vos propositions et vos critiques, lorsqu'elles sont constructives, sont toujours les bienvenues. C'est ensemble que nous construirons le Roches-sur-Marne de demain. Merci pour votre confiance, votre soutien et votre attachement à notre belle commune.

Bien cordialement,



*Cyrille GENIN*  
Maire de Roches-sur-Marne

## Vie Municipale & Actualités

### Une nouvelle équipe au service de Roches-sur-Marne

À la suite des élections municipales, une nouvelle équipe a été élue pour conduire les projets et accompagner le développement de notre commune. Animés par la volonté de servir l'intérêt général, les élus s'engagent à travailler avec proximité, transparence et dynamisme pour répondre aux attentes des habitants et préparer l'avenir de Roches-sur-Marne.

Cette nouvelle mandature s'inscrit dans une démarche de dialogue et d'écoute afin de poursuivre l'amélioration du cadre de vie, soutenir les initiatives locales et renforcer la cohésion entre tous les habitants.

### Composition du Conseil Municipal

Le Maire : M. GENIN Cyrille

1er Adjoint : M. PESCHAUD Mathieu responsable de la commission des finances

2ème Adjoint : M. VENANT Damien responsable des manifestations et de la communication

3ème Adjoint : M. CLAUDE Arnaud responsables des travaux

### Les Conseillers Municipaux

- Mme DEHAES Christiane
- M. LESOURD Guy
- Mme CREQUY Patricia
- Mme GIRARDIN Noémie
- M. LEBELLE Bruno
- Mme PILLARD Corinne
- Mme TRICHOT Jocelyne
- Mme ROUJAS Clara
- M. MAILLARD Jérémy
- Mme LARTILLOT Nadège
- M. KOSIOR Olivier



Le Conseil a également fixé les indemnités de fonction des élus et pris connaissance de la charte de l' élu local, qui rappelle les principes de probité, d'impartialité et d'engagement au service de l'intérêt général.

L'ensemble de l'équipe municipale remercie chaleureusement les habitants pour leur confiance.

Lors de la séance du 22 avril, le Conseil municipal a examiné les finances communales. Les comptes de l'année 2025 ont été approuvés et le budget 2026 adopté.

La municipalité a réussi à récupérer un budget important qui était en attente, une excellente nouvelle pour les finances de notre commune. Cette ressource supplémentaire a permis de réduire les défauts de trésorerie et permettra de financer de nouveaux projets de rénovation, d'améliorer le cadre de vie et de développer des animations pour les habitants. Ces investissements pourront être réalisés sans augmentation de la fiscalité locale, grâce à une gestion rigoureuse et responsable des finances communales.



### **Des commissions pour faire avancer les projets**

Afin d'assurer un suivi efficace des dossiers, plusieurs commissions municipales ont été créées : finances, travaux, action sociale, embellissement du village et communication.

Ces groupes de travail permettront d'associer les élus aux réflexions et aux projets qui concernent le quotidien des Rochois.



### **Favoriser la participation citoyenne**

Afin de renforcer la participation des habitants à la vie de la commune, le Conseil municipal a décidé de créer deux nouvelles instances de concertation : le **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** et le **Conseil Municipal des Aînés (CMA)**.

Le **Conseil Municipal des Jeunes** offrira aux jeunes l'opportunité de découvrir le fonctionnement de la vie publique, de porter des projets qui leur tiennent à cœur et de participer à des actions citoyennes.

Le **Conseil Municipal des Aînés**, quant à lui, permettra aux seniors de partager leur expérience, d'exprimer leurs attentes et de contribuer aux réflexions concernant la qualité de vie, la solidarité ou encore les services à la population.

À travers ces deux instances, la municipalité souhaite encourager l'engagement citoyen, favoriser l'expression de toutes les générations et construire des projets répondant au mieux aux besoins des habitants.

**Il nous reste quelques places, Envie de vous investir ? Pensez à vous inscrire si cela n'est pas déjà fait !**

Que vous soyez jeune ou senior, votre participation est précieuse. Une rencontre sera prévue courant septembre



### **Des projets pour le cadre de vie**

Parmi les initiatives étudiées figure la création d'un jardin partagé. Ce projet, à vocation environnementale et conviviale, vise à favoriser les échanges entre habitants tout en participant à l'embellissement du village.

La municipalité poursuit également sa réflexion sur plusieurs sujets importants : amélioration de l'éclairage public, organisation des manifestations locales, soutien aux associations et développement de nouveaux services à destination des habitants.

### **Une organisation qui se poursuit**

La séance du 9 mai a permis de finaliser plusieurs aspects de l'organisation municipale, notamment avec l'élection du nouvel adjoint et la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs.

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le **vendredi 3 juillet 2026 à 18h15, dans la salle du Conseil**. À l'ordre du jour figurent notamment les points suivants :



- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 ;
- Création de la Commission d'Action Sociale (CAS) : adoption du règlement intérieur et validation des barèmes ;
- Délégation au Maire pour l'attribution des aides sociales facultatives ;
- Organisation du recensement de la population 2027 : nomination d'un coordonnateur et d'un agent recenseur ;
- Mise en place de permanences « Allô Mairie » ;
- Augmentation du nombre d'heures de travail d'un agent ;
- Informations et questions diverses, notamment sur la réflexion sur la fusion des deux communes, un point sur le projet de menuiserie ; l'état d'avancement des travaux communaux, un retour sur la réunion citoyenne de consultation, la réflexion sur la création d'une association communale, l'opération « Une naissance, un arbre », un compte rendu de la rencontre avec M. le Sous-Préfet ; la réflexion sur la mise en place d'un dépôt de colis en mairie.

**Les habitants sont cordialement invités à assister aux séances publiques et à s'informer sur les projets et décisions qui concernent la vie de la commune.**

# Les principaux arrêtés municipaux adoptés

Afin d'assurer la sécurité, le bon ordre et une meilleure organisation sur le territoire communal, plusieurs arrêtés municipaux ont été pris



Le premier concerne le **stationnement des caravanes, camping-cars**. Cet arrêté rappelle que le stationnement des caravanes, camping-cars est interdit sur l'ensemble du territoire de notre commune. Cette mesure vise à préserver la tranquillité publique, à protéger les espaces communaux et à orienter les voyageurs vers les équipements aménagés. Les personnes seront orientées vers les aires d'accueil prévues à cet effet, notamment celles de Saint-Dizier. En cas d'occupation irrégulière, une procédure de mise en demeure pourra être engagée immédiatement.



Un second arrêté porte sur la **circulation au chemin du Grand Ban**. La circulation des véhicules est interdite sur une partie du chemin rural dit « chemin du Grand Ban » en raison d'un manque de visibilité à son débouché sur la route départementale. Un système de fermeture (barrières) est maintenu afin de contrôler les accès. Les propriétaires riverains, exploitants agricoles et ayants droit peuvent accéder au chemin grâce à un dispositif d'ouverture remis par la commune.

Les piétons et les cyclistes restent autorisés à emprunter le chemin sous réserve du respect des règles de sécurité. Les services de secours et les services publics conservent un accès permanent. Toute infraction est passible de sanctions conformément à la réglementation en vigueur.



Enfin, un arrêté encadre **l'affichage publicitaire temporaire** sur le domaine public. Toute installation de panneaux ou de supports annonçant une manifestation, une animation ou un événement est désormais soumise à une autorisation préalable délivrée par la mairie. Les demandes doivent être déposées **au moins 20 jours avant** la date prévue d'installation et préciser les caractéristiques de l'affichage (emplacement, dimensions et durée). L'affichage est uniquement autorisé sur les emplacements prévus par la commune.

Sont interdits les affichages sur les arbres, le mobilier urbain non destiné à cet usage, les monuments historiques, les équipements routiers et les ouvrages publics sans autorisation. La durée maximale d'affichage est fixée à **7 jours** et les supports doivent être retirés dans les **48 heures** suivant la fin de l'événement.



En cas de non-respect, la commune peut mettre en demeure le contrevenant, retirer les affiches à ses frais et appliquer les sanctions prévues par le Code de l'environnement. Nous rappelons aux associations que nous mettons à disposition l'affichage numérique pour les publicités.









*La municipalité remercie l'ensemble des habitants et des associations pour leur compréhension et leur contribution au respect de ces règles, mises en place dans l'intérêt de tous.*



## Sécheresse : la Haute-Marne passe en niveau « Alerte »

Face à la baisse des débits des cours d'eau et des nappes phréatiques, la Préfète de la Haute-Marne a placé plusieurs zones du département en **niveau Alerte sécheresse** à compter du **25 juin 2026**. Cette décision vise à préserver la ressource en eau et s'applique jusqu'au **31 octobre 2026**, sauf amélioration de la situation hydrologique.

**Les principales restrictions** (mesures qui concernent aussi bien les particuliers, collectivités et professionnels)

-  **Arrosage des pelouses, massifs fleuris et potagers interdit entre 11 h et 18 h.**
-  **Arrosage des espaces verts interdit**, sauf jeunes arbres et arbustes plantés depuis moins d'un an, autorisés avant 11 h et après 18 h.
-  **Remplissage des piscines privées interdit**, sauf première mise en eau d'un bassin déjà construit.
-  **Lavage des véhicules à domicile interdit.**
-  Nettoyage des façades, trottoirs et surfaces imperméabilisées interdit, sauf cas particuliers.
-  Les fontaines d'ornement en circuit ouvert doivent être arrêtées lorsque cela est possible.
-  L'arrosage des terrains de sport est limité.
-  Des restrictions s'appliquent également à l'irrigation agricole selon les modes d'irrigation et les prélèvements.

# Bilan travaux focus

Le présent bilan fait état des principales interventions et actions menées au cours du mois de juin 2026, sous l'impulsion du troisième adjoint, M. Arnaud CLAUDE, en charge des travaux et délégué au SDED52, en coordination avec l'équipe municipale.

- Un important travail de nettoyage a été réalisé au cimetière afin d'assurer son entretien et sa mise en valeur.
- Quatre avaloirs présentent actuellement des dégradations. Des solutions techniques sont à l'étude en vue de leur remise en état.
- Le fleurissement du village s'est poursuivi avec la mise en place des tapis de fleurs, contribuant à l'embellissement des espaces publics.



**Avis aux habitants chaque année, les habitants et bénévoles souhaitant participer au fleurissement de la commune sont les bienvenus. Ces moments de partage et de convivialité contribuent à l'embellissement de notre cadre de vie et renforcent les liens entre les habitants. N'hésitez pas à rejoindre l'équipe pour les prochaines plantations !**

**La municipalité a poursuivi ses actions d'entretien, de sécurisation et d'amélioration du patrimoine communal et des équipements publics. Voici les principales interventions réalisées et les projets engagés.**

## Église

- Le système de sonnerie de l'église a été réparé ; l'entreprise est intervenue gratuitement pour résoudre le problème électrique.
- Des devis sont en cours d'élaboration pour la réparation du cadran, des brides de soutien des cloches ainsi que pour la création d'un plancher de sécurité permettant d'y accéder.

**Cimetière :** Des margelles ont été refixées sur le mur côté route.

## Monument aux morts

- Les inscriptions des noms des héros de notre histoire étant devenues peu lisibles, des fournisseurs ont été sollicités afin d'étudier leur remise en état.

## Éclairage public

- Une réunion s'est tenue le 2 juin avec le responsable du SDED52 afin de revoir l'ensemble de l'éclairage public de la commune.
- Obsolètes depuis 2018, les candélabres à boule des rues de la Marne, de la Liberté et de l'impasse Peschaud, ne sont plus aux normes, le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 54360 € TTC, avec une subvention du SDED52 à hauteur de 50 %.
- Il a également été constaté que trois lampadaires de la commune de Chamouilley sont raccordés sur notre réseau. Une régularisation est en cours.



## Voirie

- La réfection de la signalisation routière est en cours. En raison de la canicule, les horaires de travail des agents ont été adaptés.
- Une étude complète sera réalisée pour la réfection des trottoirs.
- Etude de mise en place de nouvelles signalisations :
  - Panneau « STOP » au carrefour Rodary / Maréchal-Leclerc ;
  - Panneau « circulation alternée » rue Pouilly, au niveau de l'église.



## École

- Malgré les mesures préventives mises en œuvre, notamment l'installation de couvertures de survie sur les fenêtres afin de limiter la montée des températures dans les locaux, nous avons été contraints de fermer l'école les 25 et 26 juin en raison de la canicule, afin de préserver la santé et le bien-être des enfants.
- Réparation de la chaudière.

## Sécurité

- Le portique de la place de l'Église a été réparé. Les barrières de sécurité situées aux abords de l'école et de la mairie ont été remises en place.
- Des courriers ont été adressés aux sociétés de Chamouilley et d'Eurville-Bienville afin qu'elles sensibilisent leurs transporteurs au respect des limitations de vitesse lors de leur traversée du village.
- Une étude de positionnement cartographique de douze caméras a été réalisée par le référent de Chaumont. Une étude de faisabilité financière est programmée pour 2027.
- La relance du dispositif de participation citoyenne « Voisins Vigilants » est prévue courant septembre 2026.



## Logement communal au 7 rue Auguste Peschaud

À la suite des travaux réalisés l'année précédente, des traces d'humidité et de moisissures sont apparues autour des fenêtres. Un contact a été pris avec l'assureur Groupama afin d'obtenir un avis technique et des conseils sur les démarches à engager.

## Menuiserie

- Un diagnostic amiante a été réalisé ; aucune présence d'amiante n'a été détectée.
- Un inventaire a également été effectué.

## Action Sociale Permanence municipale

Une permanence est assurée chaque mercredi de 18 h à 19 h au secrétariat de mairie afin de rencontrer les administrés, répondre à leurs questions et recueillir leurs demandes. Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, des rencontres à domicile peuvent être organisées sur simple demande.

Par ailleurs, un règlement est actuellement à l'étude en vue de la mise en place d'une aide communale destinée à accompagner les habitants qui en auraient besoin. Les modalités d'attribution et les conditions d'accès seront communiquées dès leur validation



### En quoi consiste ce dispositif ?

Allô Mairie est une cellule d'accueil à destination des citoyens impliqués dans l'amélioration de leur cadre de vie quotidienne.

Chacun peut ainsi signaler les anomalies qu'il remarque sur l'espace public comme les problèmes de voirie, de propreté, d'éclairage public, d'espaces verts, d'animaux morts ou blessés, de tag, de stationnement gênant, de sécurité, etc...



Quatre membres du conseil municipal sont mobilisés, du lundi au vendredi de 8h à 18h, et les Week-End en cas d'urgence pour recenser les signalements effectués par téléphone via la ligne **07 59 75 17 93** mais également pour intervenir sur le terrain.



PROBLÈMES DE VOIRIE



PROPRETÉ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



ESPACES VERTS



ANIMAUX MORTS OU BLESSÉS



TAG



STATIONNEMENT GÉNANT



SÉCURITÉ



ETC.



### Comment fonctionne ce dispositif ?



Les demandes sont dans un premier temps enregistrées par les conseillers municipaux



puis vérifiées par la permanence.



Elles sont ensuite transmises aux services concernés,



qui se chargent de leur traitement.



À noter : pour les signalements plus complexes, le conseiller se rendra disponible pour un rendez-vous avec le citoyen afin de bien saisir les enjeux de la problématique.



### Pourquoi contacter Allô Mairie ?

Le dispositif Allô Mairie a comme première fonction le signalement des anomalies sur l'espace public.

Cependant, il peut aussi vous accompagner pour des questions relatives aux thématiques suivantes :



Les démarches administratives



Les prises de rendez-vous pour déposer une demande de titre d'identité



Les prises de contact avec les services de la mairie, selon les questions.



Allô Mairie, à votre écoute au quotidien !

Ensemble, améliorons notre cadre de vie ! ♥



## Restons connectés !

Pour être informés rapidement de tout ce qui se passe à Roches-sur-Marne, plusieurs moyens de communication sont à votre disposition :

### La page Facebook officielle Roches sur Marne

Suivez l'actualité de la commune en temps réel : alertes météo, informations d'urgence, travaux, manifestations, animations et événements.

C'est également un excellent moyen d'échanger et de rester au plus près de la vie communale.



### Le site internet de la commune : rochessurmarne.net

Retrouvez les actualités municipales, les informations pratiques, les démarches administratives, l'agenda des manifestations et de nombreux services utiles.



### Le panneau d'information situé sur la place de la commune

Consultez régulièrement les annonces, les événements à venir, les travaux en cours et les informations importantes concernant la vie locale.

### La page Facebook évènements « Roccacom »

Suivez les évènements sur la commune en temps réel



## Une boîte à idées à votre disposition à la mairie

La mairie met à la disposition des habitants une boîte à idées afin de recueillir leurs suggestions et propositions pour améliorer la vie de la commune. Chacun peut déposer ses idées, remarques ou projets dans la boîte aux lettres dédiée à l'accueil de la mairie. Toutes les contributions seront étudiées avec attention par l'équipe municipale. Ensemble, participons à la construction de notre commune.



## Etat civil



### Mariage

THIERRY Axel et CHAMPY Victoria

le 09 mai 2026

### Pacs

DORé Julie et WALDURA Emilie

le 04 mars 2026

### Décès

DENIGUES Patrick décédé le 22 mars 2026

MOUGENOT Patrick décédé le 07 février 2026

THEVENARD Madeleine décédée le 16 janvier 2026



## Consultation citoyenne du 14 juin 2026 :



### Les habitants s'expriment pour l'avenir de la commune

La municipalité a organisé le 14 juin dernier une consultation citoyenne qui a réuni de nombreux habitants autour de quatre thématiques : animations et lien social, jeunesse et famille, cadre de vie et environnement, ainsi que sécurité et voirie.

Les échanges ont permis de faire émerger de nombreuses propositions visant à améliorer la qualité de vie dans notre commune. Les participants ont notamment exprimé leur volonté de renforcer le lien social à travers le maintien et le développement d'animations locales : guinguette, marché de Noël, fête de la musique, ateliers créatifs, jeux de société, cours d'informatique ou encore rencontres d'accueil des nouveaux habitants.

Concernant la jeunesse et les familles, plusieurs pistes ont été évoquées afin d'offrir davantage d'activités aux adolescents, favoriser les échanges intergénérationnels et renforcer leur implication dans la vie du village, notamment grâce à la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Les habitants ont également formulé des propositions pour améliorer le cadre de vie : actions de nettoyage participatif, embellissement des espaces publics, développement des sentiers de promenade, réinstauration d'un marché local et amélioration de l'accueil des nouveaux arrivants.

Enfin, les questions de sécurité et de voirie ont occupé une place importante dans les discussions. Les principales préoccupations concernent la vitesse excessive de certains véhicules, le stationnement, l'entretien de la voirie, l'éclairage public ainsi que le projet de vidéoprotection et le renforcement du dispositif « Voisins Vigilants ».

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur implication, la qualité des échanges et les nombreuses idées proposées. Cette démarche participative, largement appréciée, permettra d'alimenter la réflexion municipale et de construire ensemble les projets de demain.

La prochaine rencontre sera organisée au 2<sup>ème</sup> semestre 2026



Une trentaine d'habitants ont participé à la consultation citoyenne initiée par le nouveau maire de Roches-sur-Marne, dimanche 14 juin.

# Roches-sur-Marne : une biodiversité remarquable à préserver

## Un patrimoine naturel riche au cœur de notre commune

La commune de Roches-sur-Marne a récemment fait l'objet d'un Diagnostic de la Biodiversité Communale réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Cette étude met en lumière la richesse exceptionnelle de notre environnement naturel et identifie les actions à poursuivre pour le préserver.

Avec près de 50 % de son territoire couvert par la forêt, la présence de la Marne, des prairies, des jardins et des espaces agricoles, notre commune bénéficie d'une grande diversité de milieux naturels favorables à la faune et à la flore.

## Des chiffres qui témoignent de cette richesse

Les inventaires réalisés en 2025 ont permis de recenser **547 espèces**, dont **292 espèces végétales** et **255 espèces animales**. Parmi elles, **91 espèces présentent un enjeu de conservation important**.

Parmi les espèces remarquables observées figurent :

- Le **Guêpier d'Europe**, aux couleurs éclatantes, qui niche dans les berges sablonneuses de la Marne ;
- La **Tourterelle des bois**, espèce en fort déclin en Europe ;
- Le **Sonneur à ventre jaune**, petit amphibien protégé vivant dans les ornières et mares forestières ;
- Plusieurs espèces d'orchidées sauvages, dont l'**Orchis pyramidal** ;
- Ainsi qu'une grande diversité de papillons, libellules, chauves-souris et oiseaux forestiers.



## Des espaces naturels à préserver

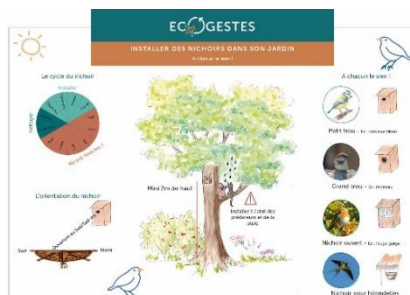
Le diagnostic souligne l'importance particulière :

- Des **prairies et jachères**, véritables réservoirs de biodiversité ;
- Des **haies et bandes enherbées**, qui servent de corridors écologiques ;
- Des **forêts communales** et de leur bois mort, indispensable à de nombreuses espèces ;
- De la **Marne et de ses berges naturelles**, qui accueillent poissons, oiseaux et insectes aquatiques.

## Des gestes simples pour agir

La préservation de la biodiversité concerne chacun d'entre nous. Le rapport recommande notamment :

- De limiter les tontes trop fréquentes en favorisant le fauchage tardif
- De planter des haies et des essences locales ;
- D'installer des nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris ;
- De réduire l'usage des pesticides ;
- De lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les dépôts sauvages.



## Une mobilisation collective

Ce diagnostic constitue une base de travail pour les années à venir. Grâce à l'engagement de la commune, des habitants, des agriculteurs et des associations, Roches-sur-Marne peut continuer à valoriser son patrimoine naturel tout en améliorant le cadre de vie de tous. Préserver la biodiversité, c'est aussi préserver l'identité et l'attractivité de notre village pour les générations futures.

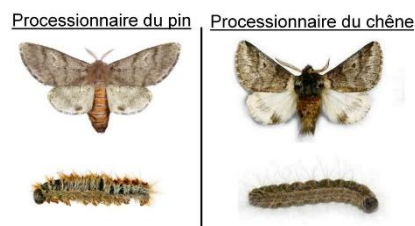
# Chenilles processionnaires : restons vigilants

Chaque année, les chenilles processionnaires du pin et du chêne réapparaissent sur notre territoire. Leurs poils urticants peuvent provoquer des réactions chez l'homme et les animaux, même sans contact direct. Facilement reconnaissables lorsqu'elles se déplacent en file indienne, elles construisent également des nids soyeux blancs visibles dans les arbres.

## Les bons réflexes

- Ne touchez jamais les chenilles ni leurs nids.
- Évitez les zones infestées.
- Surveillez les enfants lors des promenades.
- Tenez les chiens en laisse à proximité des arbres concernés.
- Signalez à la mairie la présence de nids ou de processions observés sur le domaine public.

La destruction des nids doit être réalisée uniquement par des professionnels spécialisés.



## Que faire en cas de contact ?

### Pour une personne :

- Éloignez-vous de la zone contaminée.
- Retirez et lavez les vêtements exposés.
- Rincez abondamment la peau et les yeux à l'eau claire, sans frotter.
- Consultez un médecin en cas de réaction importante ou de difficultés respiratoires.



### Pour un animal :

- Empêchez-le de se lécher.
- Rincez délicatement la gueule ou la zone touchée avec de l'eau.
- Contactez immédiatement un vétérinaire.

La vigilance de chacun est essentielle pour préserver la santé de tous et limiter les risques liés aux chenilles processionnaires.

## Rappel : LES FEUX DANS LES JARDINS SONT INTERDITS !!

Le brûlage des déchets verts ou autres sont interdits. Le brûlage peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

## LIMITATION DU BRUIT

**Veillez respecter les horaires pour limiter le bruit (tonte gazon, travaux bruyants, ...)**

<b>Les jours ouvrables</b>	de 8h30 à 12h00 Et de 13h00 à 19h30
<b>Les samedis</b>	de 9h00 à 12h00 Et de 15h00 à 19h30
<b>Les dimanches Et jours fériés</b>	de 10h à 12h00



# Une commune vivante !

## Une chasse aux œufs pas comme les autres !

Les enfants du village se sont retrouvés au château de Chamouilley pour une magnifique chasse aux œufs placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

**La magie de Pâques** a une nouvelle fois opéré : un moment de gourmandise, de partage et de sourires qui a ravi petits et grands.

Pour décrocher l'**œuf suprême** et son cadeau surprise, les enfants devaient retrouver des œufs en suivant des indices basés sur les formes géométriques et les couleurs. Une activité ludique et pédagogique qui a stimulé leur sens de l'observation, leur réflexion et leur réactivité.

Les enfants se sont pleinement investis dans cette aventure, faisant de cette matinée un véritable succès.

Cette belle action a été menée par la **Mairie de Roches-sur-Marne**, sous l'impulsion de son **2<sup>e</sup> adjoint, M. Damien Venant**, avec le soutien précieux des bénévoles et partenaires mobilisés pour l'occasion.

Grâce à l'investissement de chacun, cette matinée a été riche en sourires, en énergie et en belles valeurs de partage qui font vivre notre village.



## Les élèves à la découverte des pompiers de Saint-Dizier

À l'initiative de **Damien Venant, adjoint au maire de Roches-sur-Marne**, les élèves de maternelle et de CP ont passé un après-midi aussi ludique qu'instructif à la caserne des pompiers de Saint-Dizier.

Au programme de cette visite :

- ◆ Apprendre à reconnaître les dangers du quotidien et les bons réflexes de sécurité.
- ◆ Découvrir la grande échelle et son rôle lors des interventions.
- ◆ Manipuler une lance à incendie et viser une cible comme de vrais pompiers.
- ◆ Visiter la caserne et découvrir l'univers des sapeurs-pompiers.

Cette sortie, dont le transport a été pris en charge par la **municipalité de Roches-sur-Marne**, a permis aux enfants de mieux comprendre le métier de pompier tout en s'amusant.

Les élèves sont repartis enchantés de cette belle expérience, qui suscitera peut-être de futures vocations.

Un grand merci aux sapeurs-pompiers de Saint-Dizier pour leur accueil chaleureux, leur disponibilité et le temps consacré à partager leur passion avec les plus jeunes.



## Quand la danse rassemble les écoles

Le gymnase de Chamouilley a résonné au rythme de **Folles Cadences** lors d'une matinée placée sous le signe de la danse et de la convivialité. Près de 300 élèves des écoles de Saint-Dizier et de Joinville ont partagé ce moment festif, prélude à la kermesse du 2 juin. Le groupe, véritable fil rouge de cette journée, accompagnera les enfants et le public tout au long des animations.



## Une journée de découvertes à la ferme pédagogique

En cette fin d'année scolaire, les élèves de maternelle auront l'occasion de vivre une journée riche en découvertes à la ferme pédagogique de Frampas. Cette sortie, organisée dans le cadre des activités pédagogiques de l'école, leur permettra d'explorer le monde agricole de manière concrète, ludique et adaptée à leur âge.

Au programme : découverte du miel et du travail des abeilles, fabrication de jus de pomme, spectacle de marionnettes, rencontre avec les animaux de la ferme et participation à leurs soins, sans oublier un parcours sensoriel favorisant l'éveil des sens.

Une belle expérience éducative qui viendra compléter les apprentissages menés en classe tout en offrant aux enfants un moment de partage et de convivialité au plus près de la nature.



## Portrait de notre nouvelle directrice d'école

Titulaire du concours de professeur des écoles obtenu en 2021, **Morgane Meunier** a débuté sa carrière en tant qu'enseignante remplaçante sur le secteur de Joinville, où elle a acquis une première expérience riche et variée. Arrivée à l'école de Roches l'année dernière, elle a assuré l'enseignement de la classe de Moyenne et Grande Section (MS/GS).

À compter de la prochaine rentrée scolaire, Morgane Meunier prendra en charge la classe des Très Petite et Petite Section (TPS/PS). **Elle assurera également les fonctions de directrice de l'école**, poursuivant ainsi son engagement au service des élèves, des familles et de la communauté éducative.

## Un premier Salon du Tatouage, Beauté et Bien-Être réussi

Les 6 et 7 juin 2026, Roches-sur-Marne a accueilli la première édition du Salon du Tatouage, Beauté et Bien-Être. Organisé par Damien Venant, 2<sup>e</sup> adjoint à la commune, avec le soutien d'Élise Petit, chargée de communication, cet événement a rencontré un très beau succès.

Tout au long du week-end, de nombreux visiteurs sont venus découvrir les différents stands consacrés au tatouage, à la beauté et au bien-être. Les exposants ont salué la qualité de l'organisation, l'accueil qui leur a été réservé et l'intérêt manifesté par le public.

Cette première édition a été marquée par une ambiance conviviale et chaleureuse, favorisant les échanges entre professionnels, visiteurs, bénévoles de l'association Animations Loisirs et élus municipaux.

Au-delà de la réussite de l'événement, ce salon illustre la volonté de la municipalité de dynamiser la vie locale en proposant de nouvelles animations fédératrices et attractives pour les habitants.

Fort de cet engouement, ce premier rendez-vous constitue une base prometteuse pour inscrire durablement le Salon du Tatouage, Beauté et Bien-Être parmi les événements incontournables de Roches-sur-Marne.



## Le Comité des Fêtes : une année riche en animations !

Le Comité des Fêtes poursuit son engagement pour faire vivre notre commune en proposant tout au long de l'année des manifestations conviviales, festives et intergénérationnelles. Grâce à l'implication de ses bénévoles et au soutien des habitants, de nombreux rendez-vous ont permis de partager des moments de convivialité et de dynamiser la vie locale.

### Retour sur les événements organisés

Au cours de l'année, plusieurs manifestations ont rencontré un beau succès :

- La première brocante du 1er février a accueilli de nombreux exposants et visiteurs.
- Le loto du 8 mars a rassemblé les amateurs de jeux dans une ambiance chaleureuse.
- La soirée « Années 80 » du 25 avril a fait revivre les plus grands succès de cette décennie.
- Les brocantes organisées en juin ont attiré un large public, notamment celle du 7 juin associée au Salon du Tatouage à Roches, ainsi que celle du 05 juin du parc du Château.



# LE BARBECUE COMMUNAL

ROCHES-SUR-MARNE (52410)  
SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026 • AU SOIR



## DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

**L'APRÈS-MIDI**  
(Dès 14H)  
• CONCOURS DE PÉTANQUE EN DOUBLETTE  
• 10€ PAR ÉQUIPE



**TOUTE L'APRÈS-MIDI**  
• STRUCTURE GONFLABLE POUR LES ENFANTS

**LE SOIR (Dès 19H)**  
• BARBECUE & REPAS FESTIF  
• MUSIQUE  
• TOMBOLA



**INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES  
AU PRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE**

Place de la Salle des Fêtes    mairie.rochessurmarne@wanadoo.fr  
03 25 55 59 90



# AGENDA MENSUEL

## des manifestations 2026



Partageons  
des moments  
conviviaux !



### JUILLET

**13**  
JUILLET

**Feu d'artifice + bal**

- Parc du château à Chamouilley
- À partir de 21h

**14**  
JUILLET

**Repas champêtre  
Concert gratuit**

- Parc du château à Chamouilley
- À partir de 12h
- À partir de 20h

### SEPTEMBRE

**05**  
SEPT.

**Concours de pétanque**

- Roches-sur-Mame
- Début à 14h

**05**  
SEPT.

**Barbecue communal**

- Roches-sur-Mame
- À partir de 19h

### OCTOBRE

**03**  
OCT.

**Grande soirée  
Année 80  
avec DJ EXTREME**

- Salle des fêtes de Chamouilley
- À partir de 20h

**10**  
OCT.

**Karaoke**

- Salle des fêtes de Roches-sur-Mame
- À partir de 20h

**11**  
OCT.

**Concours de belote**

- Salle des fêtes de Roches-sur-Mame
- Jeu à 14h

**17**  
OCT.

**Exposition-vente**

- Salle des fêtes de Roches-sur-Mame
- À partir de 14h

### NOVEMBRE

**07**  
**08**  
NOV.

**Salon  
Savoir Faire  
et Saveurs**

- Salle des fêtes de Chamouilley
- De 10h à 18h

**21**  
NOV.

**Concours de belote**

- Salle des fêtes de Roches-sur-Mame
- Jeu à 19h

**22**  
NOV.

**Thé dansant**

- Salle des fêtes de Roches-sur-Mame
- À 14h

### DÉCEMBRE

**11**  
DÉC.

**Vin chaud**

- Salle des fêtes de Roches-sur-Mame
- À 17h

**12**  
DÉC.

**Repas CCAS**

- Salle des fêtes de Roches-sur-Mame
- À 12h

**31**  
DÉC.

**Réveillon  
de la Saint Sylvestre**

- Salle des fêtes de Chamouilley
- À partir de 20h

*Des rendez-vous  
pour tous, tout au long de l'année!*

*Venez nombreux!*



*À noter  
dans vos  
agendas!*



# CHAMOUILLEY

## Fête du château

LUNDI 13 & MARDI 14 JUILLET

LUNDI 13 JUILLET



21h  
à 2h **BAL  
POPULAIRE**

avec

**BLACK MOON SHADOW**



23h  
**FEU D'ARTIFICE**

FINANCÉ PAR LES COMMUNES DE  
**ROCHES-SUR-MARNE  
ET CHAMOUILLEY**

MARDI 14 JUILLET

à partir de  
12h **REPAS  
CHAMPÊTRE**

**COCHON À  
LA BROCHE**



à partir de  
20h **CONCERT  
GRATUIT**

**LES CHAUSSETTES  
SALES**



ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE



**REPAS  
UNIQUEMENT  
SUR RÉSERVATION**

TARIF REPAS

ADULTE **20€**

ENFANT  
(-12 ANS) **12€**

MENU

- Kir
- Crudités
- Cochon à la broche
- Pommes de terre grenaille
- Fromage
- Salade de fruits
- Café



RÉSERVATIONS & INSCRIPTIONS  
AVANT LE 1<sup>ER</sup> JUILLET



06.87.53.37.58  
06.70.71.89.89



Organisé par  
le comité des fêtes de  
**Roches sur Marne - Chamouilley**

